

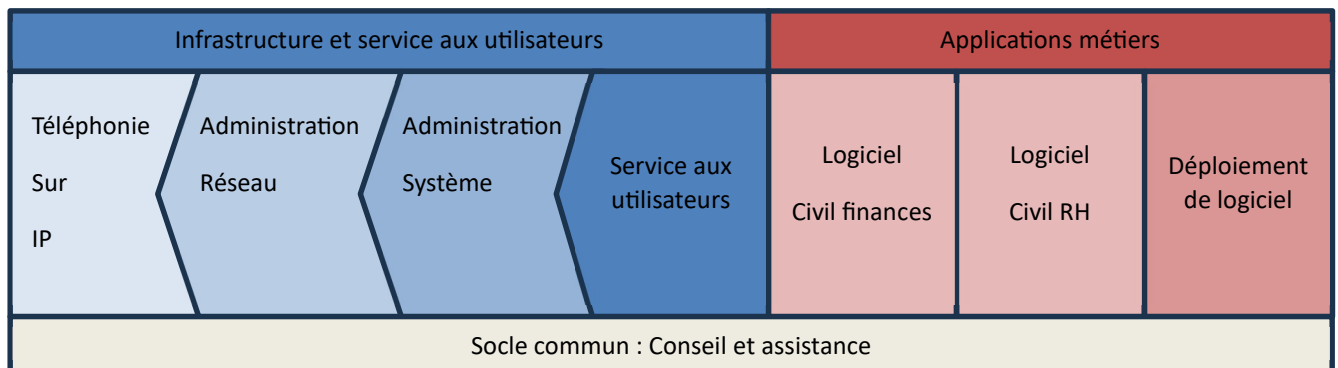


ANNEXE A LA L'AVENANT 1 DE LA CONVENTION CADRE DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU ET FICHE D'IMPACT

1- Socle commun et parties de la DSI Mutualisable

Pour chaque adhérent la DSI mutualisée comprend

- A minima, un socle commun intitulé « conseils et assistance »,
- Les « briques » choisies par l'adhérent et identifiées à l'article 2.1 de la convention cadre



Chaque brique de la section « Infrastructure et service aux utilisateurs » nécessite la mise en place de la brique précédente. Il n'est pas possible de souscrire à la brique « service aux utilisateurs » sans avoir souscrit aux trois briques précédentes.

SOCLE COMMUN OBLIGATOIRE – CONSEILS ET ASSISTANCE

Le socle commun comprend :

a. La réalisation d'un état des lieux du S.I. de l'adhérent

L'état des lieux de l'environnement numérique de la commune est effectué afin de déterminer :

- Les personnes responsables de l'informatique en interne
- L'infrastructure matérielle du Système d'Information de l'adhérent : réseau d'interconnexions, réseau de distribution, serveurs, postes de travail, ...
- Les logiciels métiers utilisés par l'adhérent
- L'identité numérique de l'adhérent
- L'avancement en matière de cybersécurité et de mise en conformité RGPD
- La liste du ou des sous-traitants pour la maintenance informatique

Des préconisations pour la sécurité seront remises dans un rapport à l'issue de l'état des lieux.

b. L'assistance à l'adhérent pour l'analyse des devis ou des marchés

L'adhérent pourra solliciter la DSI pour l'analyse des devis ou des marchés dans les domaines touchant aux systèmes d'information. Les cahiers des charges ou autres CCTP restent à la charge de l'adhérent

c. La réalisation d'une veille technique et réglementaire dans les domaines touchant au S.I. (préconisation de sécurité du S.I., réglementation CNIL, ...)

Moyens mis en commun pour le socle commun	
Moyens humains	Pourcentage de l'ETP dédié au socle commun
Directeur des systèmes d'information CCMEP	2%
Chef de projet/RSSI CCMEP	20%
Responsable des moyens technologiques CCMEP	2%
Assistante de direction CCMEP	1%
Gestionnaire comptable CCMEP	1%

BRIQUE TELEPHONIE SUR IP

La brique comprend :

- L'hébergement du serveur de téléphonie sur IP et de sa console d'administration,
- La maintenance du serveur de téléphonie sur IP,
- Le support de l'éditeur,
- La bande passante utilisée par le serveur,
- Les canaux de communication centralisés,
- Les services d'appels illimités vers les fixes et les mobiles,
- L'adhésion au marché RESAH infrastructure,
- La configuration des téléphones sur le serveur,
- L'attribution des lignes directes aux téléphones,
- Le paramétrage des fonctionnalités avancées : répondeurs, renvois d'appel, installation des messages de prédécroché.

Cette brique ne comprend pas les coûts de communication en dehors du forfait (appels surtaxés, appels internationaux hors forfait, ...), les coûts des numéros de lignes directes (SDA) ni les coûts de connexion au réseau Internet.

L'unité d'œuvre retenue est le nombre d'abonnés sur le serveur de téléphonie en année N.

Moyens mis en commun pour la brique téléphonie sur IP	
Moyens techniques	Charges associées mutualisées
Serveur de téléphonie sur IP Serveur d'administration de la téléphonie	Hébergement Cloud des serveurs Bande passante pour les serveurs Maintenance des serveurs Support constructeur Service d'appel illimité vers fixes et mobiles L'adhésion au marché RESAH
Moyens humains	Pourcentage de l'ETP dédié à cette brique
Directeur des systèmes d'information CCMEP	10%
Chef de projet/RSSI CCMEP	5%
Responsable des moyens technologiques CCMEP	10%
Administrateur réseau CCMEP	10%
Techniciens Informatiques CCMEP	5%
Gestionnaire comptable CCMEP	5%

BRIQUE ADMINISTRATION RESEAU

La brique comprend :

- L'hébergement et la mise à disposition du parefeu commun,
- Le pack de sécurité du parefeu incluant la maintenance et les mises à jour,
- La bande passante utilisée pour la sortie Internet,
- La gestion des ports d'entrée et de sortie,
- La gestion des accès VPN via le parefeu,
- La segmentation du réseau par la configuration et la gestion du réseau local virtuel.

Cette brique ne comprend pas les coûts de connexion au réseau Internet.

L'unité d'œuvre retenue est le nombre d'ordinateurs sur le réseau en année N

Moyens mis en commun pour la brique administration réseau	
Moyens techniques	Charges associées mutualisées
Parefeu Nord-Sud (évasion Internet) Cluster de parefeu Est-Ouest (segmentation réseau)	Hébergement Cloud du parefeu Bande passante pour le parefeu Pack de sécurité Support constructeur Support intégrateur
Moyens humains	Pourcentage de l'ETP dédié à cette brique
Directeur des systèmes d'information CCMEP	10%
Chef de projet/RSSI CCMEP	25%
Administrateur réseau CCMEP	30%
Techniciens Informatiques CCMEP	5%
Gestionnaire comptable CCMEP	5%

BRIQUE ADMINISTRATION SYSTEME

La brique comprend :

- La maintenance du serveur physique,
- La redevance du logiciel de sauvegarde,
- La mise à jour des serveurs,

- La création des comptes d'accès,
- La création des lecteurs réseaux,
- La gestion des droits d'accès,
- La gestion des sauvegardes,
- La restauration éventuelle de fichiers,

L'unité d'œuvre retenue est le nombre de comptes utilisateur dans l'annuaire en année N

Moyens mis en commun pour la brique administration système	
Moyens techniques	Charges associées mutualisées
Serveur d'annuaire Serveur de fichiers Logiciels de sauvegarde	Licences des serveurs Maintenance du serveur Redevance logiciel de sauvegarde
Moyens humains	Pourcentage de l'ETP dédié à cette brique
Directeur des systèmes d'information CCMEP	10%
Chef de projet/RSSI CCMEP	20%
Administrateur réseau CCMEP	50%
Techniciens Informatiques CCMEP	5%
Assistante de direction CCMEP	5%
Gestionnaire comptable CCMEP	5%

BRIQUE SERVICE AUX UTILISATEURS

La brique comprend :

- La fourniture d'un antivirus EPP/EDR avec SOC pour chaque poste de travail,
- La redevance du logiciel de déploiement des applications,
- La redevance du logiciel de prise de main à distance,
- La mise à jour des applications utilisateurs,
- La gestion des demandes, des incidents et des problèmes,
- La configuration initiale des postes,

L'unité d'œuvre retenue est le nombre d'ordinateurs sur le réseau en année N

Moyens mis en commun pour la brique service aux utilisateurs	
Moyens techniques	Charges associées mutualisées
Logiciel antivirus avancé (EDR managé) Logiciel de déploiement des applications Logiciel de prise de main à distance Logiciel de gestion des tickets d'assistance	Redevance antivirus et SOC Redevance logiciel de déploiement Redevance logiciel de prise de main à distance Hébergement du logiciel de gestion des tickets d'assistance
Moyens humains	Pourcentage de l'ETP dédié à cette brique
Directeur des systèmes d'information CCMEP	10%
Chef de projet/RSSI CCMEP	20%
Responsable des moyens technologiques CCMEP	33%
Administrateur réseau CCMEP	10%
Techniciens Informatiques CCMEP	30%
Assistant informatique CCMEP	20%
Assistante de direction CCMEP	7%
Gestionnaire comptable CCMEP	17%

BRIQUE LOGICIEL CIVIL NET FINANCES

La brique comprend :

- L'hébergement de la solution logicielle CIVIL NET FINANCES,
- La maintenance et l'assistance du logiciel et de la base de données,
- L'organisation, la planification et l'animation du déploiement du logiciel,
- La mise en place des interfaces,
- Le maintien en condition opérationnelle.

L'unité d'œuvre retenue est le nombre de mandats et de titres émis annuellement issu du tableau de bord fourni par la DGFIP sur la plateforme hélios en année N-1

Moyens mis en commun pour la brique logiciel civil net finances	
Moyens techniques	Charges associées mutualisées
Logiciel CIVIL NET FINANCES	Hébergement du logiciel en cloud privé Maintenance du logiciel Maintenance de la base données
Moyens humains	Pourcentage de l'ETP dédié à cette brique
Directeur des systèmes d'information CCMEP	1%
Chef de projet CCMEP	10%
Gestionnaire comptable CCMEP	1%

BRIQUE LOGICIEL CIVIL NET RH

La brique comprend :

- L'hébergement de la solution logicielle CIVIL NET RH,
- La maintenance et l'assistance du logiciel et de la base de données,
- L'organisation, la planification et l'animation du déploiement du logiciel,
- La mise en place des interfaces,
- Le maintien en condition opérationnelle.

L'unité d'œuvre retenue est le nombre de dossier agent en année N contenu dans le logiciel.

Moyens mis en commun pour la brique logiciel civil net rh	
Moyens techniques	Charges associées mutualisées
Logiciel CIVIL NET RH	Hébergement du logiciel en cloud privé Maintenance du logiciel Maintenance de la base données
Moyens humains	Pourcentage de l'ETP dédié à cette brique
Directeur des systèmes d'information CCMEP	1%
Chef de projet CCMEP	10%
Gestionnaire comptable CCMEP	1%

BRIQUE DEPLOIEMENT DE LOGICIEL

La brique comprend :

- L'organisation, la planification et l'animation du déploiement d'un logiciel,
- La mise en place des interfaces si nécessaire,
- Le maintien en condition opérationnelle.



L'unité d'œuvre retenue est le nombre de jour-homme constaté pour le déploiement du logiciel en année N.

Moyens mis en commun pour la brique logiciel civil net finances	
Moyens humains	Pourcentage de l'ETP dédié à cette brique
Chef de projet CCMEP	40%

2- Fiche d'impact

Rappel du contexte :

L'alinéa 2 de l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Les effets de ces mises en commun sont réglés par convention après établissement d'une fiche d'impact décrivant notamment les effets sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents. La fiche d'impact est annexée à la convention. Les accords conclus sont annexés à la convention. La convention et ses annexes sont soumises à l'avis du ou des comités techniques compétents. »

Impact sur les effectifs du service commun :

Le tableau ci-après indique la répartition de la charge de travail des effectifs de la Direction des Système d'information par brique technique en pourcentage d'ETP

	Socle commun : Conseils et assistance	Brique téléphonie sur IP	Brique administration réseau	Brique administration système	Brique service aux utilisateurs	Brique Logiciel Civil Net finances	Brique Logiciel Civil Net RH	Brique Déploiement de logiciel	TOTAL
Directeur des S.I.	2%	1%	1%	1%	10%	1%	1%	0%	44%
Chef de projet	0	0	0	0	0	10%	10%	40%	60%
Chef de projet/RSSI	20%	5%	25%	20%	20%	0	0	0	90%
Responsable des moyens technologiques	2%	10%	0	0	33%	0	0	0	45%
Administrateur réseau	0	10%	30%	50%	10%	0	0	0	100%
Techniciens Informatiques	0	5%	5%	5%	30%	0	0	0	45%
Assistant informatique	0	0	0	0	20%	0	0	0	20%
Assistante administrative	1%	0	0	5%	7%	0	0	0	13%
Gestionnaire comptable	1%	5%	5%	5%	17%	1%	1%	0	35%

L'ensemble des agents du service commun reste employé par la communauté de communes Mellois en Poitou. Aucun transfert n'est donc réalisé.

En ce sens aucune incidence n'est à attendre pour les agents : maintien du traitement (RI + prime), maintien du grade, de l'échelon, de l'indice, de l'ancienneté, du statut, du temps de travail, adhésion au CNAS, prévoyance, des modalités de congés et autorisations d'absence (ASA).

Les missions affectées aux agents restent identiques.

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_02-DE



Les agents du service commun disposent des moyens matériels habituels pour exercer leur mission.

Résidence administrative : Mellois en Poitou rue Emilien TRAVERS 79 500 MELLE

Autorité hiérarchique et fonctionnelle : Président de la communauté de communes